

4. CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE

A l'Agora du parlement européen (8 et 9 novembre 2007)

Atelier A – MISSIONS

**L'Union doit ouvrir de nouveaux chantiers et développer de nouvelles solidarités.
Comment doit-elle s'y prendre?**

Première proposition : détaxer le travail

VIVANT-EUROPE est d'avis qu'il faut arrêter de taxer le travail des citoyens européens par une imposition qui favorise les délocalisations.

Les taxes sur le travail tuent l'emploi, vident l'Europe de ses compétences et mettent en péril le financement de notre sécurité sociale.

Le financement de la sécurité sociale européenne doit trouver sa source auprès **d'une taxe sur la consommation des produits finis (et non des services) et ce, sans augmentation des prix.**

Cette réforme est essentielle pour l'avenir socio-économique de l'Europe car elle garantit le financement de la sécurité sociale et libère les initiatives puisque le travail est détaxé.

(voir en annexe : « Exemples d'application »)

Deuxième proposition : Institutionaliser le revenu de base inconditionnel au niveau européen

Autant l'EURO fut une mesure d'intégration monétaire pour l'Europe, autant l'instauration du revenu de base inconditionnel constitue une mesure d'intégration socio-économique. (voir annexe)
Cette instauration doit s'effectuer à la suite d'un choix, d'une décision politique aussi radicale que celle qui permit l'EURO.

Ainsi, il faudra que les Etats transfèrent une partie de leurs pouvoirs vers l'Union européenne dans le cadre de **compétences partagées et d'appui** afin d'établir une fiscalité commune et instaurer un revenu de base européen dont le montant est calculé en fonction du PIB de chaque pays

Ce choix ferait l'originalité de l'Europe.

En effet, grâce à un pouvoir d'achat minimum garanti d'une manière institutionnelle, le revenu de base favoriserait une stabilité économique et sociale, et constituerait de la sorte une assurance face à la prise de risques due à la mobilité des emplois.

Par ailleurs, ce revenu de base peut devenir **un pilier incontournable** autour duquel s'organisent le législatif, l'économique et le social.

Pour y parvenir, il faut prévoir des étapes comme cela a été nécessaire pour l'introduction de l'EURO.

Étapes

Dans les étapes d'implantation* du modèle socio-économique de Vivant, on constate que les cinq premières étapes s'effectuent au niveau de chaque pays de l'Union. Ces dernières doivent aboutir dans le cadre de **compétences d'appui** de l'Europe.

*** L'implantation progressive du modèle Vivant**

- 1^e étape : Suppression de l'obligation de faire une déclaration d'impôts pour les personnes physiques*
- 2^e étape : Instauration d'une assurance maladie inconditionnelle gratuite*
- 3^e étape : Introduction du revenu de base pour les jeunes de 18 à 25 ans*
- 4^e étape : Introduction progressive du revenu de base chez les 25-65 ans*
- 5^e étape : Extension du revenu de base aux enfants et aux pensionnées*
- 6^e étape : Application du financement alternatif au niveau européen*
- 7^e étape : Abolition de toute taxe sur les services*

8^e étape : Introduction du revenu de base dans les pays en voie de développement. (instauré au Brésil depuis 2004)

C

D

L'Europe doit pouvoir, par volonté politique et par la force de ses institutions, permettre à tous les pays membres de passer à la septième étape ce qui exige **d'harmoniser les fiscalités**.

Pourquoi ne pas faire coïncider cette dernière étape avec l'instauration d'un gouvernement économique européen ?

Institutionnaliser le revenu de base inconditionnel au niveau européen ainsi qu'un financement alternatif de la sécurité sociale par la consommation, voilà LES PROPOSITIONS DE VIVANT-EUROPE

VIVANT-EUROPE

Site : www.vivanteurope.org

Secrétariat: **FR Brasseur Jean-Paul** rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)
32 (0) 499 35 85 72